

**Syndicat
Intercommunal
du Service Public de
l'Eau
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du 22 août 2023**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du SISPEC le vingt-deux août 2023, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

Date de la convocation : 17 août 2023

Date de l'affichage :

17 août 2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres

présents : 14

Etaient présents : PASCAL Florent, TOUREL Jean-Luc, ECLERCY Bernard, MERCIER Jean-Claude, DOLADILLE Monique, MANIFACIER Christian, GIRARD Hervé, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, AUBERT Julien, LAURENT Josy, MICHEL Jean-Marc, FAUCUIT Georges, THIBON Hubert.

Etaient excusés : RISSE Michel (pouvoir à Christian MANIFACIER), GOUNON Lauriane (pouvoir à Hervé GIRARD), PRADIER Éric, ROGIER Olivier (pouvoir à Julien AUBERT), LAPIERRE Marie-Jeanne (pouvoir à Jean-Marc MICHEL).

Assistaient à la réunion : Aline LARRIEU-ARGUILLE, Nadège GERMA, Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Jean-Luc TOUREL

**Objet : Projet assainissement collectif Les Salles PAYZAC,
acquisition de parcelle**

CS202307003

M. le président informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'assainissement collectif programmés sur la commune de Payzac, quartier des Salles, il est nécessaire de faire l'acquisition d'une parcelle permettant l'accès au terrain sur lequel sera construite la future station d'épuration.

Il s'agit donc de faire l'acquisition de la parcelle AO 644, issue de la AO 127, pour une surface de 1a54ca au prix de 300€ (part fixe) + 54€ (part variable) = 354€ (délibération du 17 juin 2021 pour les terrains non constructibles) et d'inscrire une servitude sur la parcelle AO 644 au profit de la parcelle AO 645.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'acquisition de la parcelle AO 644 issue de la AO 127 sur la Commune de PAYZAC pour un montant de 354 € et d'inscrire une servitude sur la parcelle AO 644 au profit de la parcelle AO 645, dit que l'acte sera rédigé en la forme administrative par les services du SISPEC, autorise le Président et le Premier Vice-Président à signer tous documents se rapportant à cette acquisition.

Envoyé en préfecture le 28/08/2023

Reçu en préfecture le 28/08/2023

Publié le

ID : 007-250700770-20230822-CS202307003-DE

dessus,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-

Pour extrait certifié conforme à Les Vans,
Le Président,
Jean-Marc MICHEL.